Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 035-213502172-20260326-202615-DE

8DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
COMMUNE DE LE PERTRE
Mairie – 2 place de l'église
35370 LE PERTRE

Nombre de membres titulaires : 15
Nombre de présents : 14
Qui ont pris part au vote : 15

SEANCE DU 26 MARS 2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars, le conseil municipal de la commune de LE PERTRE**,** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20h30, après convocation légale du 20 mars 2026, sous la présidence de monsieur Aurélien THÉBERT, le maire.

Étaient présents (14) : Thébert Aurélien, Thiken Christine, Hubert Philippe, Dorgère Magali, Lorho Pascal, Ronceray Dominique, Groussard Éric, Poirier Anne-Marie, Roulin Anita, Thébert Mickaël, Pottier Stéphane, ~~Monnier Xavier~~, Croissant Élodie, Serrand Caroline, Bellayer Angélique
Était excusé (1) : Monnier Xavier
Pouvoir (1) : Monnier Xavier donne son pouvoir à Thébert Mickaël

Madame Dorgère Magali a été désigneé secrétaire de séance.

2026/15 – Convention SMICTOM compostage partagé

Mme THIKEN présente la convention reçue Smictom relative à la mise en place d'un site de compostage partagé. Elle rappelle que le site se situe sur le parking à l'arrière de la salle de sport.

Cette convention permet de rappeler les engagements de chaque partie et d'être informé des sites existants sur la commune.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Le Maire à signer la convention présentée.

Pour extrait conforme
Le Maire
Aurélien THÉBERT



